



## DELIBERATION N°20100035 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

<b>ACTIVITES PERISCOLAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</b>
---

## **MME CHAMPIN FRANÇOISE EXPOSE CE QUI SUIT :**

La ville de Saint-Chamond, en partenariat avec l'inspection de l'éducation nationale (I.E.N.), propose des activités périscolaires culturelles aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré qui en font la demande.

Ces activités sont réalisées par des associations locales, en lien avec le projet d'école après validation de l'inspection de l'éducation nationale. Les interventions concernent environ 450 enfants scolarisés sur la commune. Elles se déroulent après 16h30.

Les associations doivent percevoir leur subvention pour les interventions faites entre le 5 novembre 2009 et le 19 février 2010, selon proposition ci-après :

- Centre social Izieux :	2 221,00 €
- Centre social Saint-Julien :	1 536,00 €
- Institut laïc Jean-Macé :	1 260,28 €
- Mine de rien :	351,00 €
- Maison des jeunes et de la culture :	1 470,00 €
- Espace Pablo Neruda :	8 877,40 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de ces sommes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 6 abstentions,

### **DECIDE :**

- **d'autoriser** l'attribution des subventions aux associations proposant des activités périscolaires, pour l'année scolaire 2009/2010, aux établissements du 1<sup>er</sup> degré de la ville de Saint-Chamond, tel qu'il est proposé ci-dessus.

- **d'en autoriser** le versement aux attributaires.

- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, fonction 422 – chapitre 65 – article 6574.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 2 juin 2010  
Le maire,  
signé : Philippe KIZIRIAN